

Décision

Générale

colonial

Décision n° 890 du 16 juillet 1963 :

n° 890

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juillet 1963

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro

31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est résilié le contrat de travail susvisé de M. Idriss Waberi Askar, mécanicien contractuel (catégorie E – 2e échelon) en service à l'abattoir (M.P.E.A.) pour faute lourde. M. Idriss Waberi Askar aura droit à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 34 jours de salaire. satrice de congé payé non pris égale à 34 jours de salaire. La dépense est imputable sur le Budget du Service Local pour l'exercice 1963.